

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [ngauthier-cssportneuf-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b12c59710fd780d95b1cae11>

Date d'obtention : 2024-10-31 17:57:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut tout d'abord rencontrer la personne qui signale l'évènement et la victime (séparément si ce sont deux personnes différentes) pour les soutenir dans l'évènement (les faire sentir comme une partie de la solution et non du problème). On prend le temps de leur poser des questions et remplir la grille d'évaluation pour connaître: L'amorce, la nature, les intentions et l'étendue.

Par la suite, on valide auprès de la victime si d'autres personnes sont témoins/ au courant de l'incident. Si c'est le cas, on rencontre les autres jeunes impliqués et on remplit la grille d'évaluation avec eux.

Si c'est de nature criminelle ou malveillante, on informe le service de police et on ne complète pas la grille avec la personne. On le rencontre pour tenter de comprendre ses intentions et de désamorcer la situation.

Si on voit que c'est plutôt un geste impulsif, on rencontre tout les jeunes un par un en remplissant la grille d'évaluations pour chacun.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est primordial de rencontrer l'ensemble des personnes impliqués (témoins/victime) pour corroborer les faits. Une chose qui revient souvent est la peur d'être jugée pour les victimes. Il est important de rester neutre dans la situation et de bien accompagner les jeunes, pour qu'ils se sentent en rassurés et en confiance, cela aidera la collaboration.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que l'étape de rencontrer la victime est souvent la plus délicate. La personne peut avoir peur du jugement, peur de la réaction de l'intervenant et surtout peur que cela se sache. Nous devons faire très attention pour bien accompagner le jeune, le rassurer sur que la méthode sexto est et peut servir. Il faut aussi s'assurer de faire les choses en bonne et du forme (ne pas prendre consciences des images/vidéos). En ayant une bonne collaboration de la victime, on s'assure d'appliquer la méthode sexto de la bonne façon et de faire en sorte que la propagation des images/vidéos s'arrêtent le plus rapidement possible.